

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## du jeudi 8 octobre 2020

### PRESENTS :

Mesdames BARON Françoise, MAZURIER Arlette, GALIBERT Christine, BOURGEOIS Christine, SENDRAS Sandra, OURNAC-POUMAYRAC Emmanuelle,

Messieurs DYE Alexandre, FRAISSE Jean-Louis, M. BENIT Michel, VALENTI Fabien, CRESPIEN Jean-Pierre,

Secrétaire de séance : OURNAC-POUMAYRAC Emmanuelle

---

La séance débute à 20h30

L'ordre du jour est ensuite examiné comme suit :

1. **Intervention de Mme Anne GALIBERT pour la présentation du Pays Haut Languedoc et Vignobles**, avec une distribution à chaque membre du conseil municipal d'une plaquette synthétisant toutes les informations données.

2. **Intervention de M. Sylvain BRISA pour la présentation de l'Opération Grand site « Cité de Minerve, Gorges de la Cesse et du Brian »**

Après ces 2 interventions, le maire fait la lecture du compte-rendu du conseil municipal du 11 septembre 2020

### 3. **Participation au financement de la protection sociale complémentaire**

Explication de la note du CDG 50, le but étant de participer au risque santé et/ou prévoyance pour les agents communaux.

La question est à réfléchir :

- sonder les agents pour savoir s'ils ont une mutuelle,
- voir si leur mutuelle est labellisée par la procédure du centre de gestion

Après avoir fait ces démarches la question sera à débattre lors d'un prochain conseil municipal.

### 1. **Questions diverses**

- Le conseil départemental donne une aide de 29 000€ au titre du programme « aides aux communes – Programme patrimoines et voiries – Fonds d'aides d'investissement à la communes – 4ème répartition » cette est plus importante que celle promise au départ.

- Sur la proposition du maire, le conseil municipal est d'accord pour attribuer une aide exceptionnelle de 500€ aux communes des Alpes Maritimes touchées par les intempéries d'oct-20.

– A la suite d'une réunion sur la gestion des rivières, une technicienne d'Aude Centre viendra sur place pour se rendre compte du nettoyage à faire dans les lits de nos rivières.

– Invitation à l'Assemblée générale des œuvres sociales le 23/10/2020 à Saint-Pons

- Arlette MAZURIER pose la question d'attribuer une subvention à l'association Chemin Cueillant malgré l'annulation de la fête paysanne.

Un débat a lieu.

Lors de la séance du 10/07/20 il a été voté qu'une subvention de 1500€ serait donnée **si la fête pouvait avoir lieu**, compte tenu des incertitudes sanitaires dans lesquelles nous évoluons depuis plusieurs mois.

M. le maire explique qu'il a émit un avis défavorable à cause du contexte sanitaire et que la décision finale qui incombait au sous préfet a été également négative

La plupart des conseillers municipaux estiment que la communication, faite par Chemin Cueillant, qui a suivi l'annulation de la fête paysanne n'était pas neutre et objective.

Un rappel des risques sanitaires est fait par Mme Galibert, médecin, ainsi que par Mme Sendras, infirmière, pour rappeler les dangers et les responsabilités auxquels chaque citoyen est confronté.

Il est à nouveau rappelé que la décision n'était pas pour nuire à Chemin Cueillant mais bien pour respecter les arrêtés préfectoraux. N°2020.01.1107

Le conseil municipal estime que cette année est marquée par une crise sanitaire sans précédent et qu'il appartenait à Chemin Cueillant de prévoir l'annulation de cette manifestation en amont.

Un vote est mené pour attribuer la subvention en totalité ou au prorata des frais engagés à Chemin Cueillant :

9 votes contre et 2 votes pour.

Aucune subvention ne sera versée pour 2020.

La séance est levée à 23H45.